

# CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

## SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

POINT N° 33

RAPPORTEUR : C. LIBERT

### **OBJET : Budget annexe port de plaisance intercommunal - Changement de nomenclature budgétaire et comptable et vote du budget primitif 2025**

Suite au rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2025 et au débat qui a eu lieu en séance du Conseil de Territoire du 18 décembre dernier, il convient désormais d'approuver le budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget annexe du port de plaisance intercommunal.

Le transfert du port de plaisance de la commune de Joinville-le-Pont à Paris Est Marne & Bois (PEMB) a été acté par délibération du Conseil de Territoire du 3 juillet 2023 et a été effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'activité du port de plaisance, assujetti à la TVA, étant requalifiée en service public industriel et commercial (SPIC), doit donc relever de l'instruction budgétaire et comptable M4 dédiée aux SPIC, en lieu et place de la M57.

Ainsi, il est proposé de changer la nomenclature budgétaire et comptable de ce budget annexe pour lui appliquer la M4 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et par suite de voter le budget primitif 2025 sous cette nomenclature.

La section d'exploitation 2025 est proposée à un total de 252 769 € HT, équilibrée en recettes et en dépenses.

La section d'investissement 2025 est proposée à hauteur de 85 000 € HT, équilibrée en recettes et en dépenses.

### **A. Section d'exploitation**

Exploitation

Dépenses

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation 2024/2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	111 491	46 069	-59%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	118 300	119 500	1%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	#DIV/0!
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	85 000	85 000	0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000	-	-100%
66 CHARGES FINANCIERES	1 988	2 200	11%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	-	-100%
Dépenses	318 279	252 769	-21%

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 46 K€ et enregistrent une diminution par rapport au BP 2024. Elles sont composées principalement :

- des dépenses de fluides pour 43 K€
- de crédits pour les fournitures d'entretien et de petit équipement, ainsi que pour les locations mobilières (enregistreur de température du port, terminal de paiement électronique pour encaisser les prestations proposées par le port).

Les charges de personnel (chapitre 012) correspondent à la refacturation des charges acquittées via le budget principal soit 119,5 K€ au projet de BP 2025, montant quasiment stable par rapport au BP

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20250213-DC2025-33-BF  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025

2024. Pour rappel, deux agents intercommunaux sont affectés en permanence à l'activité du port de plaisance, auxquels s'ajoute un agent saisonnier pour renforcer les effectifs lors de la période chargée de l'été.

Les intérêts des 2 emprunts souscrits par la commune de Joinville-le-Pont, affectés à cette activité du port, sont budgétés pour 2 200 € en 2025.

Enfin les dotations aux amortissements 2025 des biens sont estimées à hauteur de 85 K€.

Exploitation

Recettes

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation 2024/2025
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	235 610	223 000	-5%
74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	-	-	#DIV/0!
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	69 400	16 500	-76%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 269	13 269	0%
Recettes	318 279	252 769	-21%

▫ Les **recettes** comprennent essentiellement les produits des services et du domaine (chapitre 70) pour un total de 223 000 €, composés :

- des droits de stationnement et droits perçus lors de la mise à l'eau des bateaux (150 K€). Cette recette est estimée en baisse conjoncturelle au projet de BP 2025 du fait des travaux prévus par le Territoire au port de plaisance en 2025
- des locations de bateaux électriques pour 22 K€
- des refacturations d'eau et d'électricité aux usagers du port
- des jetons pour l'accès aux sanitaires (jetons pour les douches, le lave-linge et le sèche-linge).

A cet égard, il convient de préciser que le Territoire reconduit à nouveau en 2025 les mêmes tarifs des droits de stationnement relatifs aux anneaux et aux escales, que ceux antérieurement appliqués par la commune de Joinville-le-Pont.

S'y ajoutent 16 500 € de recettes au chapitre budgétaire 75 (« Produits de gestion courante ») correspondant à la redevance annuelle due par la société occupant la salle de la capitainerie pour l'activité des « bateaux-école ».

**Au final, l'épargne brute prévisionnelle (autofinancement) dégagée par la section d'exploitation se maintient à 71,7 K€.**

## **B. Section d'investissement**

Investissement

Dépenses

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation 2024/2025
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	26 740	27 900	4%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000	-	-100%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 991	43 831	10%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 269	13 269	0%
Dépenses	85 000	85 000	0%

▫ Le remboursement du capital des 2 emprunts nécessite une inscription de 27,9 K€ (chapitre 16).

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20250213-DC2025-33-BF  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Par ailleurs, les conditions d'équilibre de ce projet de budget annexe 2025 permettent d'inscrire 43,8 K€ de dépenses d'équipement en 2025.

Investissement

Recettes

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation 2024/2025
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	#DIV/0!
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	85 000	85 000	0%
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	#DIV/0!
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	-	#DIV/0!
Recettes	85 000	85 000	0%

⌘ Sans virement en provenance de la section d'exploitation, les recettes d'investissement 2025 sont exclusivement composées des amortissements des biens, pour 85 000 €.

### C. La dette

Ce budget annexe comprend 2 emprunts à taux fixe antérieurement souscrits par la commune de Joinville-le-Pont, dont le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'établit à 63,5 K€.

L'annuité 2025 représente 29,5 K€, dont 27,9 K€ de remboursement du capital et 1,6 K€ d'intérêts.

Ces 2 emprunts, l'un auprès du Crédit Mutuel et l'autre auprès de la Caisse d'Epargne, seront intégralement remboursés d'ici 2 ans.

En 2024, la Caisse d'Epargne Ile-de-France a procédé au transfert au Territoire du contrat de prêt relatif au port de plaisance, permettant à Paris Est Marne & Bois de s'acquitter directement du paiement des échéances à la banque. En revanche, le contrat de prêt du Crédit Mutuel n'étant pas scindé par la banque pour être concrètement transféré au Territoire, c'est la commune de Joinville-le-Pont qui continue à régler chaque année au Crédit Mutuel les échéances d'emprunt correspondantes, et qui émet ensuite des titres de recettes envers le Territoire pour en obtenir le remboursement annuel.

\*\*\*\*\*

#### Il est demandé au Conseil de Territoire de bien vouloir :

- **DECIDER** d'appliquer l'instruction budgétaire et comptable M4 au budget annexe du port de plaisance intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **APPROUVER** le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe du port de plaisance intercommunal, dont les crédits ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

\* Section d'exploitation..... 252 769,00 €  
 \* Section d'investissement..... 85 000,00 €  
**TOTAL BUDGET PRIMITIF 2025..... 337 769,00 €**

Le rapporteur

Accusé de réception en préfecture  
 094-200057941-20250213-DC2025-33-BF  
 Date de télétransmission : 13/02/2025  
 Date de réception préfecture : 13/02/2025